

Superviseurs habilités (par ordre chronologique d'ancienneté)

Christophe HAGENBACH Prêtre christophe.hagenbach@diocese-alsace.fr
(Bas-Rhin et Haut-Rhin)

Pascale HALLER-JAHN Pasteur hallerjahn@kabelbw.de
(Bas-Rhin)

Martin WEHRUNG Pasteur martin.wehrung@free.fr
(Bas-Rhin et Haut-Rhin)

Sonia ARNOUX Pasteur e.r. sarnoux43@orange.fr
(Haute-Loire)

Hubert FREYERMUTH Pasteur freyermuth.hubert@orange.fr
(Haut-Rhin)



Superviseur en formation (par ordre alphabétique)

Isabelle HETZEL-PAULUS Pasteur isabelle.hetzelpaulus@gmail.com
(Haut-Rhin)

AFfsp

Association Française de formation et de supervision pastorales

Siège : 10, rue du Hohlandsberg F 68040 Ingersheim

Président : M. Wehrung, **Secrétaire** : P. Haller-Jahn, **Trésorier** : H. Freyermuth.

Site : www.supervision-pastorale-fpec.com

Association sans but lucratif, relevant du droit local des départements du Rhin et de la Moselle, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg (67), Vol. XCIII Folio N° 78 - Ass. Française de Formation et de Supervision Pastorales,

Crédit Mutuel Rixheim – 7 Avenue du Général de Gaulle 68170 Rixheim

RIB : 10278 03036 00020576601 45

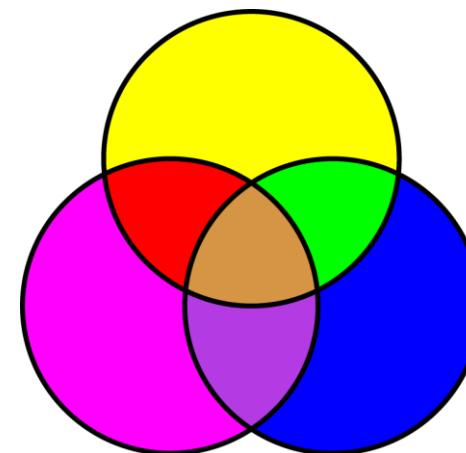
IBAN : FR76 1027 8030 3600 0205 7660 145

BIC : CMCIFR2A

AFfsp pGP v2020.09.04

ASSOCIATION FRANÇAISE
DE FORMATION ET DE SUPERVISION
PASTORALES

AFfsp



Formation Pastorale à l'Ecoute et à la Communication

Groupes de parole

Pour toute personne ayant suivi une
Session de Base ou une
Formation Initiale de Visiteur Bénévole

www.supervision-pastorale-fpec.com

La supervision pastorale

offre un accompagnement et une formation destinés à toute personne désireuse de se perfectionner dans la pratique de la relation à autrui, active au sein de son Eglise, d'une association ou d'un autre lieu (pour diacres, laïcs, pasteurs, prêtres et toutes personnes engagées dans l'église)

En effet, toute personne qui exerce un travail de relation, d'écoute et de parole a besoin à son tour d'un vis-à-vis qui l'écoute et lui parle, lui permettant ainsi de prendre conscience de son mode de communication.

La supervision est pastorale en ce sens qu'elle cherche à intégrer la dimension spirituelle propre à chacune et à chacun, et qu'elle permet de travailler la spécificité de la relation pastorale.









Les superviseurs

sont formés selon la méthode du « Clinical Pastoral Training » (CPT) reconnue internationalement. En France, ils sont regroupés au sein d'une association indépendante, l'AFfsp.

Ils sont habilités par la Commission de Formation franco-suisse de l'AFfsp et de l'ASRsp. Ils sont reconnus par plusieurs églises catholique et protestantes.



Formations proposées :





-  **Supervisions individuelles, de groupes, d'équipes**
-  **Formations de base FPEC**
-  **Semaines d'initiation FPEC** dans le cadre de la formation initiale des pasteurs, des coopérateurs/trices pastoraux/ales
-  **Formations Initiales de Visiteurs Bénévoles (FIVB)**
-  **Groupes de parole**
-  **Interventions sur demande**

Les Groupes de parole

Objectifs

Dans un cadre de formation continue, poursuivre et entretenir les découvertes faites lors des formations initiales (FIVB) et de base (SB).

Modalités

-  un groupe d'environ 10 participants
-  un ou deux superviseurs
-  un rythme de rencontre à définir ensemble : 6 à 10 fois par an (engagement pour l'année en cours)
-  deux unités de travail par séance :
 - pour travailler sur les processus de communication à partir de verbatim apportés par les participants et dans le groupe
 - pour approfondir les problématiques rencontrées dans la pratique par des approches théoriques
 - pour continuer à préciser son identité pastorale



Cadre et conditions

Un Contrat élaboré en commun, pour toute proposition de formation et de supervision, en précise l'objectif, le nombre de séances, le coût et les engagements réciproques entre superviseurs et supervisés.

Le Secret professionnel et pastoral est de rigueur : superviseurs comme supervisés s'engagent à le respecter.

Le Code éthique de l'AFfsp et de l'ASRsp, remis en début de formation et de supervision, garantit le travail commun.

La Participation financière se négocie entre les supervisés, les superviseurs et les organismes concernés le cas échéant.